

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 18
Du 20 Décembre 2018

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr



NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 18 du 20 décembre 2018

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER -Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET – BOUDET–DRIF- GERARD– GIBERT - GRILLE- MANI- PETROSINO - PITIE - VALET–ZAMO

Assiste à la réunion : M. ROQUE

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BOUSQUET – BOUTIE - JORGE - ROGER- RONTES – BEAUBOIS–TRASTET- DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 17 du 13 décembre 2018

FERMETURE DU DISTRICT

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, le district de l'Aude de football sera fermé du samedi 22 décembre 2018 au mardi 1^{er} Janvier 2019 inclus.

Le Président du district, les Présidents et membres de commissions, le personnel administratif et technique vous souhaitent d'excellentes Fêtes de fin d'année et vous disent à l'année prochaine.



REMISE DE DONS AUX CLUBS SINISTRES

Vendredi 14 décembre 2018, le district a remis aux clubs sinistrés des dons provenant de la fédération française de football et nombreux districts, clubs, dont le détail sera donné en fin d'opération.

Cette remise a eu lieu à Carcassonne, au garage Volkswagen, partenaire majeur de la fédération.

Le Président remercie toutes les personnes qui se sont associées à cette manifestation de sympathie.

La tombola est toujours en cours, que ce soit sur papier ou en ligne sur le site du district.

Rencontres internationales

Le district vient de se voir confier officiellement l'organisation de deux rencontres de football internationales entre la France et l'Allemagne U 18 au profit des sinistrés des clubs de l'Aude. Elles se dérouleront les mercredi 20 mars et samedi 23 mars 2019.

Nous remercions le Président du district des PO pour l'accord du transfert de ces rencontres qui devaient se dérouler à l'origine à Canet en Roussillon.

Nous vous en reparlerons

COURRIERS DIVERS

Commission d'entraide

La commission vient en aide aux clubs sinistrés en faisant une action, suite au dernier loto de la commission.

Lire en rubrique concernée le détail de cette action.

Le comité de direction adresse ses félicitations, pour ce geste, à la commission d'entraide et à ses membres.

CONDOLEANCES

Le Président du district,

Les Présidents et membres de commissions, le personnel administratif et technique, présentent leurs biens sincères condoléance au club de la Vallée du Lauquet et à la famille, lors du décès de M. LAMANT Eric.

DEMANDE D'ORGANISATION DE TOURNOI

Limoux Pieusse FC

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation d'un tournoi

- jeudi 30 Mai 2019 : catégories U13 et féminines
 - Samedi 1^{er} Juin 2019 : catégories U6/U7 / U8/U9 / U10/U11
- Sous réserves des restrictions habituelles.

REMISE DES LABELS - Remerciements

Le Président du district remercie et félicite les Présidents des clubs de Saint Marcel, Salleles d'Aude, Luc sur Orbieu pour l'organisation des réceptions à l'occasion de la remise des labels dans leurs clubs

Merci également aux autorités municipales qui ont assisté à ces remises.

Prochaines remises de labels.

- Le 08/01/2019 à 18 h 30 à Naurouze Labastide
- Le 9 /01/2019 à Malves à 16 heures.
- Le 9 /01/2019 à Trapel Pennautier à 18 h 30
- Le 16/01/2019 à GFPLM à 18 h 30

Le secrétaire

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 18 DU 20/12/2018

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

RENCONTRES DU 16/12/2018

Vu les feuilles de match

Vu les rapports

Considérant les articles 27 et 27 bis des RdD de l'Aude

Considérant que les rencontres ne se sont pas déroulées, les terrains étant impraticables suite aux conditions météorologiques

Jugeant en premier ressort

Donne les rencontres suivantes à reprogrammer

Rencontres District 5

OC ST Andréen 1 / St Martin Lalande 2

Souilhe 2 / UFC Narbonne 3

Rencontre District 4

Cuxac d'Aude 2 / Spartak du Lauquet 2

Rencontres District 3

US Montagne Noire 2/ Mas Ste Puel 1

As Ventenac 1 / Malepere 1

Pezens 2 / Alaric 2

Limoux Pieusse / St Papoul

Rencontres District 2

Conques US 2 / UF Lézignan

Villegly 1 / FC Corbières Médit 1

Moussan O 2 / O Ozanam1

St Nazaire 1 / FC Briolet 2

Villedubert 1 / MJC Gruissan

Rencontre District 1

Haut Minervois O1 / Trèbes FC 2

Limoux Pieusse 1 / Alaric 1

Transmet les dossiers à la commission compétente pour reprogrammation

RENCONTRES DU 16/12/2018

Vu les feuilles de match

Vu les rapports des arbitres des rencontres

Considérant les articles 27 et 27 bis des RdD de l'Aude

Considérant que les arbitres ont arrêté les rencontres suite aux conditions météorologiques.

Jugeant en premier ressort

Donne les rencontres à rejouer

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

District 1

US Montagne Noire 1 / Razes O 1

District 2

Conques US 2 / UF Lézignan 2
Salles sur Hers 1 / Spartak du Lauquet 1
Alzonne FC 1 / Suilhe FC 1

District 5

Atlas Lézignan 1 / Bram AS 3

Transmet les dossiers à la commission compétente pour reprogrammation

**MAS STES PUELLES / MIREPOIX FC
U17 Inter D2 du 15/12/2018**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Mirepoix n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Mirepoix

Mas Stes Puelles -03 (3pts) / Mirepoix EC -00 (-1pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Mirepoix

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CONQUES US 2 / PIEGE LAURAG MALEPERE
U17 Inter D1 du 16/12/2018**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par courriel du club de Piege Laurag Malepere

Considérant l'article 22 des RdD de l'Aude

Après contrôle et vérification

Le joueur CANO Tom licence 2546337183 inscrit sur la feuille de match a participé à la dernière rencontre de l'équipe Conques 1 au 09/12/2017, match Conques US / Castelnaudary en U17 R2, celle-ci ne jouant pas le 16/12/18.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont fondées

Donne match perdu par pénalité à Conques US2

Conques US -00 (0pt) / Piege Laurag Malepere -03 (3pts)

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Conques US

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

ASC DES ILES / MAS STES PUELLES
District 5 du 16/12/2018

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par courriel du club de Mas Stes Puelles

Considérant l'article 117 des Rg de la 3F

Après contrôle et vérification

Conformément à l'article 117 alinéa (d) des RG l'ensemble des joueurs de l'équipe ASC des Iles sont dispensés du cachet de mutation, l'article 160 des RG ne peut pas être pris en considération.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont non fondées et donc rejetées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Mas Stes Puelles

Transmets le dossier à la commission compétente pour homologation

RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquer :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 20 décembre 2018

Présent : BOUTIE Yves , VALET Bernard, ZAMO Jean Pierre

COMPETENCE de la Commission (article 8 du Statut de l'arbitrage)

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

Rappel de la décision du 25/09/2018

CNOCQUART Claude

Vu le bordereau de demande de licence d'arbitre pour la saison 2018/2019, de Monsieur CNOCQUART Claude, licence N° 2543254548, licencié les saisons 2016/2017 et 2017/2018, au club de Chalabre N°515424, demande à représenter le club du Fanjeaux N°518700

La commission

Vu les articles 30, 31 et 33 du statut de l'arbitrage

- 1- Après étude du dossier de Mr CNOCQUART Claude
- 2- Démission acceptée
- 3- Mr CNOCQUART Claude est licencié au club de Fanjeaux et ne pourra couvrir ce club qu'à compter de la saison 2020/2021.
- 4- Situation vis à vis du statut de l'arbitrage, couvre le club de Chalabre pendant deux saisons 2018/2019 et 2019/2020, Chalabre club formateur.

NOUVELLE SITUATION

Considérant les BO N° 06 du 27/09/18 et BO N° 07 du 04/10/18

La licence de Mr CNOCQUART n'ayant pas été validée dans les délais à la suite de son enregistrement du 31/08/18 par le club de Fanjeaux, il a lieu de reconsidérer la situation vis-à-vis du club de Chalabre.

La nouvelle date de saisie et de validation de la licence de Mr CNOCQUART a été effectuée le 10/12/2018. L'arbitre ne couvrira pas le club de Chalabre pour la saison 2018/2019 conformément à l'article 48 des statuts de l'arbitrage.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (Article 8 paragraphe 3 du statut de l'arbitrage), dans les conditions de forme et de délais prévus par l'article 190 des règlements généraux de la 3F.

Le Président
Mr BOUTIE Yves

Le secrétaire
B. VALET

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion plénière du 18 décembre 2018

Président : Fabien DURANTE-MALVY

Présents : Amira LOCUTURA – Yves BOUTIE – Pierre FABRE – Joseph JORGE – Jean-Marc LARUELLE – Raymond LIGONNET – Romain MARTY – Mohamed MANI – Grégory VILAIN – Jean-Pierre ZAMO

Excusé : François MOCHE

FONCTIONNEMENT DE LA CDA

En préambule, le Président fait un état des lieux sur le fonctionnement de la CDA depuis le début de saison, à savoir une réunion plénière chaque mois avec l'ensemble des membres et un bureau restreint les jeudis pour traiter les affaires courantes. Après un trimestre d'exercice, Ce procédé est reconduit à l'unanimité pour le reste de la saison.

STAGE FORMATION ARBITRES STAGIAIRES

Il se déroulera du vendredi 18 janvier 2019 au dimanche 20 janvier 2019 au siège du District de l'Aude, 7 rue Haute 11000 CARCASSONNE, sous forme d'externat. Les stagiaires admis seront convoqués un samedi complet pour travailler sur d'autres ateliers avant leurs débuts.

Les horaires exacts seront communiqués par mail aux stagiaires inscrits mais le stage ne commencera pas avant 18h le vendredi et ne finira pas après 17h le dimanche .A ce jour sont inscrits 6 candidats dont 3 féminines.

Chaque candidat sera reçu individuellement avant le 11 janvier 2019 pour un entretien préalable au cours duquel seront remis divers documents nécessaires à cette formation.

Après débat concernant les formations initiales d'arbitres organisées par la Ligue et gérées par l'IR2F, la CDA désire conserver pour cette session la formation des stagiaires. Elle n'écarte pas toutefois la possibilité d'adhérer pour le futur à cette proposition pour les formations complémentaires des mois de janvier.

STAGE MI-SAISON ARBITRES SENIORS

Ce stage est programmé pour le samedi 26 janvier 2019 de 8h30 à 17 heures à la salle polyvalente de PEPIEUX. Tous les arbitres seniors sont convoqués et recevront des informations par mail dans les prochains jours.

FEMINISATION DE L'ARBITRAGE

La référente au sein de la CDA fait un tour d'horizon sur l'ensemble des 10 arbitres féminines qui officient actuellement dans le championnat et plus particulièrement dans les catégories de jeunes. Les activités mises en place depuis le début de la saison donnent entière satisfaction ce qui permet au groupe d'être soudé.

Dans le cadre du recrutement un déplacement a eu lieu sur le Narbonnais afin de rencontrer les futures candidates à l'arbitrage. Sur les 6 entretiens, trois candidatures ont été enregistrées pour la session de janvier.

SECTION JEUNES

Grégory VILAIN et Romain MARTY précisent qu'à l'heure actuelle ils disposent d'un effectif de 55 arbitres, dont 19 stagiaires admis en octobre 2018, pour pallier aux demandes des diverses catégories.

Depuis le début de saison il est constaté une légère amélioration sur la couverture des rencontres et dans la rédaction des demandes d'indisponibilité.

Toutefois la commission est confrontée à un trop grand nombre de jeunes arbitres qui ne peuvent officier dans un rayon supérieur à 20 kilomètres, ne disposant pas de moyen de locomotion et n'étant pris en charge ni par les parents ni par leur club.

Dans un autre domaine, et plus particulièrement sur les plateaux de U13, dès le moment où une équipe est absente la désignation d'officiels se complique et oblige la commission à modifier ou annuler au dernier moment le déplacement du ou des arbitres.

Quant à l'évolution des arbitres stagiaires sur leur première rencontre, la CDA constate que parents et éducateurs des clubs n'ont aucune tolérance quant au manque d'expérience du jeune référé ce qui est parfois préjudiciable à leur future carrière.

SECTION SENIORS

Actuellement l'effectif dont dispose la commission lui permet de couvrir l'ensemble des divisions. Les différents rappels effectués depuis le début de saison semblent porter leurs fruits et plus particulièrement lors de la rédaction des rapports depuis quelques semaines. Toutefois il est noté que les arbitres qui ne peuvent pas se déplacer pas en Commission de discipline ou d'appel privent celles-ci d'éléments complémentaires à leurs rapports.

La problématique du lien avec la Commission de discipline (gestion des rapports, audition, présence) constituera un axe majeur de perfectionnement lors du stage de mi saison.

REGLEMENTATION FEDERALE

La FFF vient de faire paraître un texte concernant la désignation d'un arbitre sur plusieurs matchs. Après avoir analysé les différentes possibilités, la CDA prend note de ces nouvelles dispositions mais s'interroge sur la couverture de certaines rencontres.

PROMPT RETABLISSEMENT

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous les arbitres opérés et/ou indisponibles de longue durée (notamment Youssef LAGHRISSI, Alexis MARTINEZ, Radouane MOUSSAOUI, Frédéric PHILIPPE, Jérémy ROUX) sans oublier une pensée particulière pour Roland FABRY qui rencontre en ce moment des problèmes de santé.

Le secrétaire

COMMISSION SENIORS

PV N° 18 du 20 décembre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- DRIF- RONTES

RATTRAPAGE CHAMPIONNAT LE 06 JANVIER 2019

DEP 1 LIMOUX P – ALARIC
US MONTAGNE NOIRE – RAZES OL
HAUT MINERVOIS – TREBES 2
PEXIORA – MOUSSAN

DEP 2 A FANJEAUX- BRAM
SALLES SUR L HERS – LE LAUQUET
ALZONNE – SOUILHE

DEP 2 B MOUSSAN 2 – OZANAM
VILLEGLY – CORBIERES MED
VILLEDEBERT – GRUISSAN 2

DEP 3 B PEZENS 2 – ALARIC 2
VENTENAC – MALEPERE

DEP 4 B CUXAC D AUDE 2 – LE LAUQUET 2

RATTRAPAGE CHAMPIONNAT LE 20 JANVIER 2019

DEP 5 SOUILHE 2 – VILLASAVARY 2

RATTRAPAGE CHAMPIONNAT
LE 27 JANVIER 2019

- DEP 2 A** NAUROUZE LABASTIDE 2 – ST PAPOUL
LE LAUQUET – FANJEAUX
- DEP 2 B** CONQUES 2 – UF LEZIGNAN 2
ST NAZAIRE – BRIOLET 2
- DEP 3 A** LIMOUX P 2 – ST PAPOUL 2
US MONTAGNE NOIRE 2 – MAS STES PUELLES
PEXIORA 2 – VILLEPINTE
- DEP 3 B** MOUSSAN 3 – ALARIC 2
- DEP 4 A** FANJEAUX 2 – ST MARTIN LALANDE
SALLES SUR L HERS 2 – RAZES OL 2
- DEP 4 B** LE LAUQUET 2 – BAGES
VENTENAC 2 – MALEPERE 2
- DEP 5** VILLASAVARY 2 – FANJEAUX 3
SOUILHE 2 – NARBONNE UFC 3
ST ANDRE – ST MARTIN LALANDE 2
ATLAS LEZIGNAN – BRAM 3

Le président de la commission

COMMISSION TECHNIQUE

BO N°18 du 20 décembre 2018

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui

FORMATION

CFF1 – Modules U7-U9-U11

Le District de l'Aude et la Ligue de football d'Occitanie organisent leurs sessions de formations U7, U9 et U11.

MODULE U7 :

- 22/12/2018 au Stade des Pyrénées à Bram de 8h30-12h30 et 13h30-17h30.

MODULE U9 :

- Secteur Ouest – Stade des Pyrénées à Bram
 - Le vendredi 4 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
 - Le samedi 5 janvier 2019 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - Le dimanche 6 janvier 2019 de de 8h30 à 12h30.
- Secteur Est - Complexe Montplaisir à Narbonne
 - Le vendredi 11 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
 - Le samedi 12 janvier 2019 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - Le dimanche 13 janvier 2019 de de 8h30 à 12h30.

MODULE U11

- Secteur Ouest - Stade des Pyrénées à Bram
 - Le vendredi 19 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
 - Le samedi 20 janvier 2019 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - Le dimanche 21 janvier 2019 de de 8h30 à 12h30.
- Secteur Est - Complexe Montplaisir à Narbonne
 - Le vendredi 26 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
 - Le samedi 27 janvier 2019 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - Le dimanche 28 janvier 2019 de de 8h30 à 12h30.



CFF2 – MODULE U13

La Ligue de Football d'Occitanie et le District de l'Aude de Football organiseront une session du Module U13 au Stade Ste Marie à Coursan (119 Avenue Jean Jaurès – 11110 Coursan) les :

- Mardi 22 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
- Jeudi 24 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
- Mardi 29 janvier 2019 de 18h30 à 22h30,
- Jeudi 31 janvier 2019 de 18h30 à 22h30.



Nous souhaitons vivement que le plus grand nombre de responsables d'équipes les suivent.

RAPPEL → les inscriptions se font sur le [site internet du District](#).

OBJECTIF = 1 ÉDUCATEUR PAR ÉQUIPE

**LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR LE SITE DU
DISTRICT.**



[CLIQUER ICI](#) POUR S'INSCRIRE



PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Détection U13

SECTEUR CARCASSONNAIS

Les joueurs proposés par les clubs et dont les noms suivent, ont participé à la détection U13 du Secteur Carcassonnais qui a eu lieu ce mercredi 19 décembre 2018 au Stade JF Daré de Grèzes Herminis à Carcassonne :

- **US MINERVOIS**: HENRY Hugo, REMAURY Guilhem, NIANE Matiss, DUMONT Mathéo, PAUTHE Dorian.
- **QUILLAN FAHVA** : LASSERRE Mathieu, LETO Enzo, GARCES Mathieu, ARATARI Livio.
- **FC MALEPERE** : SOLLE Maël, GUITTON Misaël, SERRANO Antoine, LABADIE Maxime, FOULQUIER Corentin, DESSEIGNES Alexis.
- **UF LEZIGNAN** : LEANDRO Fornas, KHATIR Rayan, FOURRIER Levizio.
- **US CONQUES** : FOURES Clément, JOUBE Dorian, MONTAGNE Mathias, BELANGER Mattéo.
- **FA CARCASSONNE**: KRUIT Mathieu, HAKAKATE Mouad, LOUAT Matéo, ZOUGRAGH Mohamed, BERTRAND Alexis, DISSAUX Théo, NOGUEIRA MORAIS Enzo, ROCHE Eliot, SAFWANE Yamine, AIT OUARET Ilyes, DOUCEMENT Enzo, EL KIHIL Ilyas.
- **HAUT-MINERVOIS OL** : WALSH Lucas, NICOLEAU GENDRE Julien, CAVAILLON Enzo.

La Commission Technique Départementale vous souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.



La Commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 20 décembre 2018

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M.MANI, AKLI, BONNET

➤ **Courriers**

RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

- 1) Le numéro du club et le nom du Correspondant
- 2) La ou les équipes concernées
- 3) La catégorie et poule du championnat, de coupe ou de challenge
- 4) La date de la rencontre ainsi que le lieu

Toute demande devra être effectué 10 jours avant la rencontre avec l'entête du club auquel cas celle-ci ne sera pas prise en considération.

AMENDES DIVERSES

Forfait :

1^{er} Forfait U17 MIREPOIX FC = **37€**

Absence Feuille de Match :

Rencontre U17 du 16/12 CEPAP = **42€**

Rencontre U15 du 16/12 GFC2 = **42€**

REPROGRAMMATION RENCONTRES U15 & U17

Catégorie U17

D2 poule A

Samedi 5 janvier 2019 : LE FOSSAT ES / ENTENTE COUSERANS

Dimanche 6 janvier 2019 : TRAPEL PENNAUTIER / LIMOUX PIEUSSE

Mercredi 23 janvier 2019 : FOIX FC / PAYS BASSE ARIEGE 2

D2 poule B

Samedi 16 février 2019 : ENT GRAND MALEPERE / UFC NARBONNE

Catégorie U15

Poule D1

Samedi 5 janvier 2019 PAMIERS FC / FC CORBIERES MEDIT

Samedi 19 janvier 2019 FC BRIOLET / SC NARB MONTPLAISIR

Samedi 16 février 2019 PAMIERS FC / FC BRIOLET

Poule D2

Poule C - Samedi 5 janvier 2019 FC DE LA MALEPERE / FC MIREPOIX

Poule B - Samedi 02 mars 2019 CEPAF / ST PAPOUL ST MART SOUIL

Coupe de l'Aude

Catégorie U17

Le dimanche 6 janvier 2019

CASTELNAUDARY 1 joue un match de rattrapage en coupe de la ligue

CASTELNAUDARY 2 joue un match de rattrapage en championnat R2 ligue

De ce fait ces rencontres doivent se dérouler avant mercredi 16 janvier 2019 dernier délai.

MAS SAINTES PUELLES / CASTELNAUDARY 2

ST NAZAIRE / CASTELNAUDARY 1

Challenge LOUBATIERES

Le tirage au sort des 1/8 du Challenge LOUBATIERES aura lieu le jeudi 10 janvier 2019 à 18h30 au siège du District.

Les rencontres auront lieu le week-end du 19 et 20 janvier 2019.

Le Président de la commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°18 du 20/12/2018

Présents : M. PITIE – BOUDET – TISSEYRE.

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U13

Traitement administratif de la journée du 15/12/2018

Niveaux Poules	Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros
D1 – A	Spartak du Lauquet (20€) <i>Abs. de 2 n° licences responsables</i>		
D1 – C	Lézignan / Luc 1 (10€) <i>Abs. du n° licence responsable</i>		
D2 - C	FC Armissan 1 (10€) <i>Abs. du n° licence responsable</i>		
D2 - A			Quillan FAHVA 2
D2 - B			Lézignan/Luc 3 Trapel Pennautier FC 3





REPROGRAMMATION CRITERIUMS - CHALLENGE PEYTAVY - COUPE DE L'AUDE

RENCONTRES	Reprogrammation Critérium	Autres dates proposées PAR ECRIT PAR LES CLUBS
POULE - ELITE		
RENCONTRES NON JOUEES DU 08/12/2018		Lieu du Critérium : SC NARBONNE MONTP.
SC NARBONNE MONTP.	FC LE COUGAING	LE 5/01/2018 <u>OU</u> en semaine AVANT LE 31/01/2019
FU NARBONNE	LIMOUX PIEUSSE FC	
FU NARBONNE	FC LE COUGAING	
SC NARBONNE MONTP.	LIMOUX PIEUSSE FC	
DEPARTEMENTALE 1 - POULE A		
RENCONTRES NON JOUEES DU 01/12/2018		Lieu du Critérium : FC MASSOGIEN
FC MASSOGIEN	FC BRIOLET 2	EN SEMAINE AVANT LE 31/01/2019
FA CARCASSONNE 3	SPARTAK DU LAUQUET	
FC BRIOLET 2	SPARTAK DU LAUQUET	
FC MASSOGIEN	FA CARCASSONNE 3	
DEPARTEMENTALE 1 - POULE C		
RENCONTRES NON JOUEES DU 01/12/2018		Lieu du Critérium : O. CUXAC D'AUDE
O. CUXAC D'AUDE 2	ENT. LEZIGNAN / LUC 1	EN SEMAINE AVANT LE 31/01/2019
ES MALVES	ENT. LEZIGNAN / LUC 1	
DEPARTEMENTALE 1 - POULE D		
RENCONTRES NON JOUEES DU 01/12/2018		Lieu du Critérium : MJC GRUISSAN FC
MJC GRUISSAN FC	ENT. LEZIGNAN / LUC 2	EN SEMAINE AVANT LE 31/01/2019
SC NARBONNE MONTP. 2	ENT. LEZIGNAN / LUC 2	



RENCONTRES		Reprogrammation Critérium	Autres dates proposées PAR ECRIT PAR LES CLUBS
DEPARTEMENTALE 1 - POULE D			
RENCONTRES NON JOUEES DU 01/12/2018		Lieu du Critérium : MJC GRUISSAN FC	
MJC GRUISSAN FC	ENT. LEZIGNAN / LUC2	EN SEMAINE AVANT LE 31/01/2019	
SC NARBONNE MONTP. 2	ENT. LEZIGNAN / LUC2		
DEPARTEMENTALE 2 - POULE A			
RENCONTRES NON JOUEES DU 01/12/2018		Lieu du Critérium : ENT. ARZENS/ALZONNE	
ENT. ARZENS/ALZONNE	ENT. LEZIGNAN / LUC3	EN SEMAINE AVANT LE 31/01/2019	
FA CARCASSONNE 4	ENT. LEZIGNAN / LUC3		
EQUIPES RECEVANTE	EQUIPES VISITEUSES	Reprogrammation	Autres dates proposées PAR ECRIT PAR LES CLUBS
CHALLENGE PEYTAVY			
RENCONTRES NON JOUEES DU 08/12/2018			
ST MARCEL / MOUSSAN 2	FU NARBONNE 2	LE 5/01/2018 OU en semaine AVANT LE 17/01/2019	
TRAPEL PENNAUTIER FC 1	ES MALVES 1		
GFC 1	FC BRIOLET 2		
FC MALEPERE 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 2		
QUILLAN FAHVA 1	O. MONTREAL 1		
FA CARCASSONNE 3	ENTENTE 3S 1		



EQUIPES RECEVANTE	EQUIPES VISITEUSES	Reprogrammation Plateau	Autres dates proposées PAR ECRIT PAR LES CLUBS
COUPE DE L'AUDE			
FC ST NAZAIRE 1	ST MARCEL/MOUSSAN 1	LE 5/01/2018 OU en semaine AVANT LE 17/01/2019	LE MERCREDI 9 JANVIER 2019 A 15h stade Municipal St Nazaire
	FC CORBIERES MED. 2		
US MINERVOIS 1	FC ARMISSAN 1	LE 5/01/2018 OU en semaine AVANT LE 17/01/2020	
	ENT. LEZIGNAN/LUC 3		
	UFC NARBONNE 1		
FC BRIOLET 1	O. OZANAM 1	LE 5/01/2018 OU en semaine AVANT LE 17/01/2021	
	US MONTAGNE NOIRE 1		
	TREBES FC 2		





REPROGRAMMATION CHAMPIONNAT U10/ U13 FEMININES

EQUIPES RECEVANTE	EQUIPES VISITEUSES	REPROGRAMMATION	Autres dates proposées PAR ECRIT PAR LES CLUBS
POULE A			
RENCONTRES NON JOUEES DU 17/11/2018			
ENT. NAUROUZE/SALLES	FC MALEPERE	LE 5/01/2019	
RENCONTRES NON JOUEES DU 08/12/2018			
FF BASSIN CARCASSONNAIS	ENT. NAUROUZE/SALLES	LE 12/01/2019	
TRAPEL PENNAUTIER FC 2	FC FOIX		
POULE B			
RENCONTRES NON JOUEES DU 20/10/2018			
FU NARBONNE 1	LUC FC 1	12/12/2018	
FF BASSIN CARCASSONNAIS 2	FC CORBIERES MED. 1	15/12/2018	
RENCONTRES NON JOUEES DU 08/12/2018			
LUC FC 1	FF BASSIN CARCASSONNAIS 2	05/01/2019 à 16h	

CATEGORIE U₁₁

Traitement administratif du 15/12/2018

Poule	Défaut de licences Amendes 10 €uros	Absence Documents administratifs Amende 15 €uros	Forfait Amende 15 €uros
B	FA Carcassonne (120€) <i>Abs. de 12 n° licences joueurs</i>		
E	F. Clape Méditerranée (10€) <i>Abs. du n° licence responsable</i>	FU Narbonne 3 <i>Absence feuille de présence</i>	UFC Narbonne 2
	FC Corbières Méd. 3 (40€) <i>Abs. de 4 n° licences joueurs</i>		
D		FU Narbonne <i>Absence feuille de présence</i>	
G	Haut-Minervois Ol. (10€) <i>Abs. d'1 n° licence joueur</i>		
H	Limoux Pieusse FC (10€) <i>Abs. d'1 n° licence joueur</i>		

CATEGORIE U₉

Traitement administratif du 15/12/2018

Poule	Défaut de licences Amendes 10 €uros	Absence Documents administratifs Amende 15 €uros	Forfait Amende 15 €uros
A		Quillan FAHVA <i>Absence feuille bilan plateau</i>	FC Le Cougaing
			Spartak du Lauquet
D			Trapel Pennautier FC
E			FC Briolet
G		UF Lézignan <i>Absence feuille bilan plateau</i>	

Le Président de la Commission
Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 18 du 20 décembre 2018

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

REPORT CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8

DIMANCHE 23 décembre 2018

A 10H

LUC/MOUSSAN – BASSIN CARCASSONNAIS

REPORT CHAMPIONNAT FEMININES U14F-U16F

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018

A 14H30

FUN – TRAPEL P

SAMEDI 05 JANVIER 2019

A 14H30

NAUROUZE LABASTIDE – FUN

SAMEDI 12 JANVIER 2019

A 14H30

FUN - BASSIN CARCASSONNAIS

REPORT ¼ DE FINALE COUPE FEMININES A 8

SAMEDI 12 Janvier 2019

A 19H ST PAPOUL – GFPLM

DIMANCHE 13 Janvier 2019

A 10H 30 FC BRIOLET – FC CRITOURIEN 2

½ FINALES COUPE FEMININES A11

DIMANCHE 20 Janvier 2019

A 15H BRIOLET/ ALARIC – CUXAC D'AUDE

A 10H TRAPEL/LES MARTYS – FF BASSIN CARCASSONNAIS

CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8 – 2^E PHASE

Poule 1 (1ère Division)

ST PAPOUL
 NAUROUZE LABASTIDE
 FC CRITOURIEN 2
 ALARIC
 BRIOLET
 LUC / MOUSSAN ou BASSIN CARCAS. 2

Poule 2 (2ème Division)

LUC / MOUSSAN ou BASSIN CARCAS. 2
 PIEGE LAURAG. MALEPERE
 LIMOUX PIEUSSE
 US MONTAGNE NOIRE
 TRAPEL PENNAUTIER
 UFC NARBONNE

Poule 3 (3ème Division)

FANJEAUX
 FC MALEPERE
 LES MARTYS
 LUZENAC
 VILLALIER
 ETS MALVES

Equipes devant jouer match de rattrapage le Dimanche 23 Décembre 2019

CALENDRIER PREVISIONNEL FEMININES à 8 - 2ème PHASE

16/09/2018	23/09/2018	30/09/2018	07/10/2018	14/10/2018	21/10/2018	28/10/2018	01/11/2018	04/11/2018	11/11/2018	15/11/2018
25/11/2018	02/12/2018	09/12/2018	16/12/2018	23/12/2018	06/01/2019	13/01/2019	20/01/2019	27/01/2019	03/02/2019	10/02/2019
						Coupe 8 Rattrapage 1/4 Finale	Coupe 11 1/2 Finale	A1	A2	FUTSAL Départemental ou Rattrapage
17/02/2019	24/02/2019	03/03/2019	10/03/2019	17/03/2019	24/03/2019	31/03/2019	07/04/2019	14/04/2019	21/04/2019	28/04/2019
A3	A4		FUTSAL Régional ou Rattrapage	A5	Coupe 8 1/2 Finale	R1	R2	R3	Rattrapage	
01/05/2019	05/05/2019	08/05/2019	12/05/2019	19/05/2019	26/05/2019	30/05/2019	02/06/2019	09/06/2019	16/06/2019	23/06/2019
			R4	Rattrapage	R5					

Légende : jours fériés
 Vacances scolaires



La Présidente de la Commission